



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)
60,00		3,85

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)	
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)	
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Redevance de raccordement	
FLUVIUS (GASELWEST)	14,70	2,14	64,76	1,14	13,64	0 - 100 kWh / an	0,0075 €
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	16,21	2,38	101,35	0,68	13,64	Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh
FLUVIUS (IMEWO)	17,25	2,50	96,82	0,91	13,64	Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	16,46	1,90	60,89	1,00	13,64	≤ 5.000 kWh	
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,77	2,86	89,02	1,22	13,64	> 5.000 kWh et ≤ 150.000 kWh	
FLUVIUS (INTERGEM)	13,18	1,94	63,60	0,92	13,64	Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)	
FLUVIUS (IVEKA)	14,57	2,12	78,27	0,85	13,64	Cotisation sur l'énergie	
FLUVIUS (IVERLEK)	14,33	2,08	71,41	0,93	13,64	Cotisation fédérale ⁽¹⁾	
ORES (Brabant Wallon)	29,84	3,97	124,16	1,72	0,00	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)	
ORES (Hainaut gaz)	28,91	4,50	118,45	2,19	0,00	Pour l'année 2021, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,177 €cent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com .	
ORES (Luxembourg)	26,00	3,30	100,38	1,45	0,00		
ORES (Mouscron)	26,05	3,53	100,72	1,74	0,00		
ORES (Namur)	30,20	4,28	126,43	1,90	0,00		
SIBELGA	5,66	2,17	46,90	1,34	19,21		
FLUVIUS (SIBELGAS)	14,63	2,18	81,13	0,85	13,64		
TECTEO (ALG)	32,32	3,52	114,05	1,89	0,00		

Eneco Gaz Naturel Home+ est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant les 4 premières années. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012108 pour la Belgique. / Valable du 1er août 2021 au 31 août 2021 inclus. / BC_032_012108_FR_ENECO_GAS_HOME_PLUS